

Les aménagements en cours. Pendant l'été, des travaux ont eu lieu : une ventilation a été installée dans la salle de cantine scolaire, les fenêtres et la porte d'entrée de l'école maternelle ont été changées ; enfin, le bureau du directeur de l'accueil de loisirs et une future salle d'accueil ont été rénovés au 1^{er} étage de l'actuel restaurant scolaire : Son accès est en attente de l'avis favorable de la commission de sécurité. **Le nouveau numéro pour joindre la direction de l'accueil : 05 55 80 20 99. Pour joindre la garderie : 05 55 80 96 48.**

De nouveaux services en ligne. Afin de rendre un plus grand service aux habitants, la municipalité va s'orienter vers le développement de ce type de technologie via son site internet ajain.fr :

- paiement en ligne des titres de recettes municipaux (garderie, accueil de loisirs, cantine un peu plus tard, assainissement, etc.) via le Trésor Public,
- réservation de la salle polyvalente en ligne,
- création d'une page de centralisation des annonces immobilières touchant à la commune. Cette initiative a été acceptée par la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes. Si vous avez un bien à vendre, merci de prendre contact avec la mairie.

Une réunion publique d'informations sur plusieurs sujets d'aménagement et d'organisation aura lieu très prochainement. Vous y serez conviés en temps et en heure. Parmi les sujets abordés : l'implantation des panneaux d'information pour les villages, l'ouverture des caveaux, l'éclairage public.

Ajain Pour Tous

Bulletin municipal de la commune d'Ajain.
Pour faire publier des informations dans le bulletin : mairie-ajain@orange.fr
IPNS.

Le personnel municipal : qui fait quoi ?

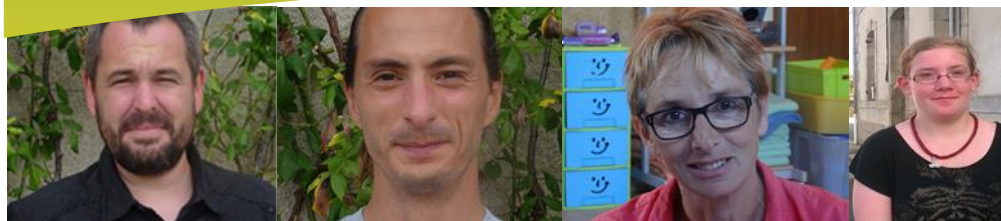
L'équipe d'encadrement scolaire : Valérie Contarin (ATSEM), Virginie Branger (Adjoint technique), Hélène Préchonnet (Restauration scolaire)



L'équipe des services techniques: Emeric Grolière (Adjoint technique) et Christophe Jullien (Adjoint technique)



L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs : Julien Delanne (Adjoint d'animation, directeur), Kevin Schmitt (Adjoint d'animation), Isabelle Lagrange (Adjoint technique), et Marina Deville (apprentie)



L'équipe administrative du secrétariat de mairie : Isabelle Gallerand (Adjointe administrative), Valérie Auroy (Adjointe administrative) et Lydie Rougier (Secrétaire de mairie)



Le personnel de l'Education nationale est aussi là pour mener à bien la réussite des enfants de la commune : (au premier rang) : Jacques Laurent, PE (CE1B & CM1), Natacha Garreau (GSM), Marc Schoonnaert PE, directeur (CE2 & CM2), Aurélie Barlet, PE (CE2 & CM2), Sandrine Labrot, PE (CP & CE1B) ; au second rang : Stéphanie Valériaud, AVS, Eugénie Fusari, PE (CP), Marie-Thérèse Fauconnet, AVS, Pascale Vincent, PE (PS & MSM).



Agenda municipal, prochainement

4 septembre. ★ Reprise des cours de Zumba les vendredis : enfants à 17h30 et adultes à 18h30.
12 septembre. Comice agricole des trois cantons.
14 septembre – 9 octobre. ☉ Déviation sur la RD3 à Loubier (accès à Ajain via Mauques).
21 septembre. ☁ Réunion de présentation de l'accueil de loisirs 2015-2016.
23 septembre. 🏠 Permanence habitat – maire d'Ajain
4 octobre. US Ajain – Betête/Roches (venez nombreux !)

Agenda municipal, à venir ...

5 octobre. 🗳️ Conseil municipal.
25 Octobre. 🗳️ Loto des aînés, club des Toujours jeunes.
En Octobre. ☁ Réunion publique d'informations (panneaux d'affichage dans les villages, éclairage public, ouverture des caveaux).
21 novembre. 🗳️ Loto de la Récré des Gaminos.
6-13 décembre. 🗳️ Elections régionales.
19 décembre. 🗳️ Marché de Noël place de La Poste.

Ajain Pour Tous ...

Bulletin municipal de la commune d'Ajain

Dans ce numéro

L'édito du maire et du président du comice agricole P.1
Au conseil municipal P.2
Les tarifs communaux 2015-2016 P.3
Personnel municipal, qui fait quoi ? P.4



Comice agricole : le mot du président, Jean Boyer

Le 31ème comice agricole des 3 cantons de Guéret aura lieu cette année le 12 Septembre 2015 sur la commune d'Ajain. L'année dernière, le comice agricole a eu lieu sur la commune de Saint-Victor et a connu un succès inespéré, toutes les associations ont participé aux côtés de l'organisation du comice et je les remercie. L'agriculture, poumon de notre Département, est très diversifiée mais a surtout une production de bovins reconnus pour leur viande de qualité, que ce soit en race limousine ou en race charolaise, et de plus en plus les chevaux, ainsi que les ânes, sans oublier les ovins sont présents sur notre canton. A ce comice seront présentés les plus beaux spécimens de bovins, équins, ovins, ainsi que les volailles, lapins, pigeons, etc. Mais aussi de superbes cucurbitacés.

Comme les années précédentes, après la visite officielle et la remise des prix, un succulent repas préparé par un cuisinier de renom, pourra être dégusté sur place. Cette année, avec le redécoupage des cantons qui a vu une partie des communes rattachées à Saint-Vaury, va voir la fin du comice sous l'appellation « 3 cantons de Guéret ». C'est aussi la raison pour laquelle nous espérons que vous serez nombreux à venir à cette fête du comice le samedi 12 septembre à Ajain.

Jean Boyer, président du comice agricole, ancien maire d'Ajain.

Bonjour à toutes et à tous,

L'été touche à sa fin, il a été chaud et caniculaire. 19 personnes sur 79 potentielles, ont adressé à la mairie leurs coordonnées pour informer qu'elles pouvaient être démunies en période de canicule. Jacqueline Peyrot et les secrétaires de mairie ont appelé ces 19 personnes. Elles leur ont rappelé les règles élémentaires à observer pour préserver leur santé. Elles leur ont également demandé d'avoir à proximité le numéro téléphone des services d'urgence et de la mairie. Surtout ne pas hésiter en cas de difficultés. Cela a été cependant très pénible pour certains d'entre vous. Les températures aujourd'hui sont redevenues normales et tant mieux.

Les vacances scolaires sont terminées également. L'accueil de loisirs a fonctionné uniquement en juillet cette année. Les enfants accueillis ont beaucoup apprécié les activités. Un professeur des écoles, TRS (titulaire remplaçant de secteur) a été nommé à l'école d'Ajain pour l'année scolaire. Il sera présent à l'école, les 5 matinées de la semaine. Les enseignants sous l'autorité du directeur, s'organisent pour faire une nouvelle répartition des élèves par classe. Les enfants concernés seront placés dans de bien meilleures conditions d'apprentissage. C'est ce que nous voulions, malgré un nombre d'élèves en légère diminution.

L'édito du maire

Le comice agricole, sous la présidence de Jean Boyer (voir son message ci-contre), sera organisé le samedi 12 septembre à Ajain, à proximité de la salle polyvalente. Des animaux seront exposés au public, bovins, ovins, chevaux, volailles, lapins... Venez nombreux ! Une buvette proposera bien entendu des boissons et des casse-croûtes. A partir de midi, vous pourrez prendre un repas préparé par le chef du Moulin noyé.

Les routes ont été suivies cet été par Evolis 23, ex SIERS. Certains chemins devront également faire l'objet de travaux. L'EHPAD a changé de Président et de Directeur. Cela fait suite aux dernières élections départementales en ce qui concerne la présidente. Il s'agit de Marie-Christine Bunlon conseillère départementale de Gouzon. Mr Vidal, ex directeur du centre hospitalier de Guéret devient le nouveau Directeur par intérim en remplacement de Mr Estival qui va pleinement profiter de sa retraite en Corrèze.

Bonne reprise à toutes et à tous, aux enfants qui ont retrouvé l'école.

Bien cordialement à toutes et à tous.
Guy Rouchon

La commune d'Ajain avait postulé pour une somme de 15000 euros auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret pour le projet d'espace de loisirs et de détente dans le parc de l'EHPAD en bordure de la rue principale. La commune d'Ajain a obtenu les 15000 euros du fond de concours.

Les employés communaux procédant jusqu'ici à l'ouverture des caveaux sans avoir l'habilitation funéraire, le conseil municipal décide qu'il faudra désormais faire appel, à partir du 1er janvier 2016, à des professionnels agréés. Une réunion publique à l'automne abordera ce sujet.

Le conseil municipal a été consulté pour deux enquêtes publiques : sur le crematorium qui sera construit sur la commune par la Communauté d'agglomération (elle a pris fin le 19 juin), celle sur le parc éolien susceptible d'être implanté à Roches et Genouillac.

La commune d'Ajain a adhéré au groupement d'achat d'électricité piloté par le SDEC.

Le maire a rencontré Mr Commergnat responsable des bâtiments à La Poste, pour récupérer une partie du local pour les associations. L'avenir de La Poste à Ajain sera sûrement un sujet de débat dans le futur.

L'Etat civil au 1er semestre

- Timéo REBEIX né le 28 février 2015, parents domiciliés 28 route de Guéret
- Lise FERREIRA DARDANNE née le 21 mars 2015, parents domiciliés 12 Villandry

MARIAGES

- Charlene FERREIRA et Mike DARDANNE mariage célébré le 24 janvier 2015, domiciliés 12 Villandry

DECES

- Roger ROUGIER, 33 Moulantier, le 12 février
- Guy MAUBLANC, 16 Roudeau, le 20 février
- André BOURLOT, 8 Grosmont, le 12 mars
- Georgette COTTON veuve PARINAUD, 5 Loubier, le 15 avril



Les conseils municipaux des 16 juin, 29 juin et 21 juillet.

L'Echo de la Creuse, 2 juillet 2015

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 16 juin 2015 à 20h30 et le mardi 21 juillet à 20h30. Les premiers sujets abordés ont concerné la signature de conventions et accords auprès de la communauté d'agglomération. En effet, la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'instruit plus les demandes d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015. Il s'agit d'un désengagement de l'Etat qui contraint la commune à trouver une solution. La Communauté d'agglomération du Grand Guéret prend le relais et met en place un service commun « instruction du droit des sols ». Ce service sera payant mais il n'y a pas d'alternatives à ce désengagement de l'Etat. La communauté d'agglomération du grand Guéret a également pris une délibération le 9 avril 2015 approuvant la participation de 0,30 euros par habitant et par an pour chacune des communes membres pour bénéficier d'un service commun de « conseil en énergie partagée ». Le conseil municipal approuve cette évolution du droit des sols ainsi que cette convention sur la gestion énergétique.

La séance du 16 juin a également été l'occasion de modifier définitivement les tarifs de la salle polyvalente (applicables au 1er janvier 2016, voir ci-contre). Les tarifs présentés par J. Peyrot, adjointe, au conseil du 13 avril ont été légèrement revus : une légère baisse des tarifs dans l'ensemble sauf pour les manifestations à but lucratif. Les associations de la commune pourront désormais utiliser la grande salle gratuitement 2 fois par saison en plus de leur Assemblée Générale. Par ailleurs, il sera demandé une caution de 30 € pour le ménage en cas de location de la petite salle.

PERENNISER L'EQUIPE D'ANIMATION

Au niveau des emplois municipaux, le conseil municipal du 16 juin a voté la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation titulaire de 2ème classe catégorie C (recrutement sans concours) à 35h annualisées. Ce poste sera celui de responsable de l'accueil de loisirs et sera pourvu au 1er septembre 2015. Sur 13 postulants, 4 candidats ont été reçus par Mr le maire, L. Bourdier et M. Fayard. La candidature de Mr Julien Delanne a été retenue : il sera nommé en tant que stagiaire à partir du 1er septembre 2015 en vue d'une titularisation au 1er septembre 2016.

Pour pérenniser le second poste d'animateur, le conseil municipal décide de recourir à l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984 qui permet la création à compter du 1er septembre d'un emploi permanent d'animateur chargé des activités périscolaires et extrascolaires dans le grade d'adjoint d'animation 2ème classe à temps partiel (24h) tout en autorisant la commune à supprimer ce poste si, par exemple, la réforme des rythmes scolaires venait à être remise en cause par l'Etat. Quatre candidats ont été retenus et auditionnés le 3 juillet dernier. Il a ainsi été proposé à Mr Kevin Schmitt un contrat à temps non complet pour une durée de 1 an

VERS UNE NOUVELLE CANTINE

Le conseil s'est enfin prononcé sur les différents éléments en matière d'aménagement du groupe scolaire. Laurence Bourdier précise qu'à partir d'un projet de grande ampleur, celui-ci a été grandement réduit. Thomas Marty ajoute qu'après la commission Finances du vendredi 18 juillet, un consensus s'est dégagé pour déterminer une priorité pour cette année et en vue d'une demande de DETR : l'implantation d'une cantine sur l'actuel terrain de basket. Les autres parties du projet (rénovation de l'école, aménagement de l'accueil de loisirs, etc. seront étudiés à partir de 2016 et réalisés en plusieurs phases).

Chiens sur la voie publique

Des promeneurs et des cyclistes ont informé la mairie de problèmes rencontrés lors de promenades à pieds ou en vélo. Je tiens à rappeler que les chiens ne doivent pas être en liberté sur la voie publique. Chacun comprendra la nécessité de maintenir ses animaux dans un espace clôturé, sans errance sur la voie publique ou sur les terrains privés d'autrui. Il en va du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Les accidents qui pourraient en résulter seront à la charge du propriétaire, ainsi que les contraventions qui pourraient être relevées.

Guy Rouchon

Lundi - vendredi : 8h30-12h / 14-18h (vendredi : 17h30).

Les tarifs communaux pour 2016



Vous trouverez sur cette page l'ensemble des tarifs communaux applicables au 1er septembre 2015 ou au 1er janvier 2016.

LES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Table with 7 columns: MANIFESTATIONS, HABITANTS COMMUNE, HABITANTS HORS COMMUNE, ASSOCIATIONS COMMUNES / NON LUCRATIF, ASSOCIATIONS COMMUNES / LUCRATIF, ASSOCIATIONS HORS COMMUNE / NON LUCRATIF, ASSOCIATIONS HORS COMMUNE / LUCRATIF. Rows include Bals-Spectacles-Belotes-Lotos-Brocantes-Repas-Mariages-Baptêmes, Vins d'honneur, Réunion, Exposition, Utilisation Cuisine, Utilisation Vaisselle, Caution Grande Salle, Caution Ménage, Location Petite Salle, Caution Petite Salle, Caution Ménage.

Chaque association communale bénéficie de deux locations gratuites pour son activité et une location gratuite pour son Assemblée Générale.

FOCUS. Les tarifs de l'accueil de loisirs

Table with 7 columns: Tarif, 1/2 journée, Journée complète, Repas, 1/2 journée avec repas, Journée sans repas, Journée avec repas. Rows include QF1, QF2, QF3, QF4.

Ces tarifs sont calculés en fonction des revenus déclarés et se présentent sous la forme de quatre Quotients Familiaux déterminés en accord avec les services de la CAF. Ils permettent de rendre accessibles au plus grand nombre les prestations de l'accueil de loisirs. Des surcoûts de facturation pourront être établis en fonction des activités proposées. Le règlement de la prestation par les tickets CESU est étendu aux prestations de l'accueil de loisirs. Ce paiement des prestations extrascolaires se fera par émission de titres et payables en perception comme cela se fait actuellement pour la cantine. Le paiement en ligne sera bientôt effectif. Plus d'information : alsh.ajain@hotmail.com

Autres tarifs

Assainissement

Réseau collectif (bourg) : 45 € (part fixe) + 0,52 € par m3 consommé.

Taxes funéraires

Creusage de fosse pour les personnes décédées à l'EHPAD : 65 € ; Apposition de scellés : 20 € ; Pose de bracelet : gratuit ; réduction de corps : 50 € ; transfert de corps : 30 € ; taxe d'ouverture du caveau provisoire : 50 € ; location caveau d'attente : 3,50 € (1 à 6 mois) ; 7 € (7 à 12 mois) ; 20 € (la 2ème année) ; concessions (m2) : 50 €

Columbarium

Location temporaire 1 an : 30 € ; concession 5 années renouvelable : 70 € ; Concession 15 années renouvelable : 210 € ; Fourniture de la porte non gravée : 57 € ; Ouverture et fermeture des portes : 30 €.

Garderie et cantine

Garderie. Les tarifs passent à partir du 1er septembre à 0.95 centimes pour les foyers imposables et 0.85 centimes pour les foyers non imposables. Cantine. Les tarifs restent inchangés : 2,65 € pour les foyers non imposables et 2,70 € pour les foyers imposables.

La liste des foyers non-imposables est établie par la Commission des finances à partir du critère suivant : si le montant de l'imposition net avant corrections est égal à 0. Les avis d'imposition doivent être remis avec les dossiers d'inscription à l'accueil de loisirs. Le plus grand anonyme préside à l'étude de ces dossiers.